

## CHANCELLERIE D'ÉTAT

---

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

#### **Votations fédérales et cantonales du 17 mai 2009 : Le vote en ligne sans coup férir !**

**3111 électrices et électeurs genevois ont choisi de voter par internet pour le premier scrutin en ligne organisé depuis l'approbation le 8 février dernier par 70,2% des votants de l'inscription de ce canal de vote dans la Constitution cantonale. Cela représente une participation en ligne de 15,9%. Un tiers des votes ont eu lieu lors des deux derniers jours du scrutin. La prochaine étape de mise en œuvre du vote électronique aura lieu en septembre, avec la mise à disposition de cet outil aux 15'600 Genevois de l'étranger.**

En application de l'autorisation délivrée le 4 mars dernier par le Conseil fédéral, les 45'600 citoyennes et citoyens des communes d'Anières, Bernex Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Grand-Saconnex, Onex, Perly-Certoux, Plan les Ouates, Thônex et Vandoeuvres ont pu voter par internet du 24 avril au 16 mai, dans le cadre de la seconde votation fédérale de l'année. Ces onze communes rassemblent quelque 20% de l'électorat cantonal.

Ce pourcentage correspond à la limite supérieure fixée par l'ordonnance fédérale sur les droits politiques quant à la proportion d'électeurs d'un même canton autorisés à voter en ligne lorsqu'un objet nécessitant la double majorité (peuple et des cantons) est soumis en votation. En l'occurrence, il s'agissait ici de l'arrêté fédéral « pour la prise en compte des médecines complémentaires », qui modifie la constitution fédérale.

Durant les trois semaines qu'a duré le scrutin, les contrôleurs choisis par les partis politiques et nommés par le conseil d'Etat ont pu s'assurer du bon fonctionnement de l'application grâce à l'urne de contrôle qui leur permet de vérifier de bout en bout que la volonté populaire a été respectée. Quelque 70 appels ou messages sont parvenus au helpdesk. Ils portaient soit sur la commune d'origine de l'électeur, soit sur le chargement de Java, le programme nécessaire à faire tourner l'application cryptographique du vote en ligne.

Le vote par internet et le vote postal ont pris fin le samedi 17 mai. Conformément à la loi, le dépouillement des votes électroniques a eu lieu ce dimanche, en présence des contrôleurs de partis. Ceux-ci ont inséré leurs clés dans le système afin de déverrouiller l'urne électronique et de permettre son dépouillement.

« Notre application est mûre pour passer à une étape supérieure, a déclaré Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat ; en septembre nous allons l'offrir aux quelque 15'600 Genevois de l'étranger qui n'ont cessé de demander un meilleur accès à l'exercice des droits politiques. »

Le système genevois de vote en ligne est composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat.